

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 15

Erratum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel. — Les dépenses du département militaire pendant l'année 1860 se sont élevées à 150,878 fr. 17 c. — 3873 hommes exemptés du service ont payé pour taxe militaire, 61,411 fr. 80 c., savoir : dans le district de

Neuchâtel	600 hommes taxés	Fr. 11,086 —
Boudry	448 » » »	6,040 50
Val-de-Travers . .	602 » » »	7,521 90
Val-de-Ruz	502 » » »	6,412 50
Locle	788 » » »	12,498 85
Chaux-de-Fonds . .	933 » » »	17,952 05
		3,873 hommes taxés Fr. 61,411 80

L'effectif des milices cantonales au 1^{er} janvier 1861, était de 5709 hommes, savoir :

443 artilleurs.
53 guides.
360 carabiniers.
3152 fantassins.
4008 hommes du contingent.
et 1701 hommes de landwehr.

Ensemble : 5709, chiffre égal.

La transformation des fusils au système Prêlat-Burnand étant achevée, les fusils rayés pour les trois bataillons du contingent sont à l'arsenal, prêts à être distribués, de même qu'un nombre de fusils de chasseurs suffisant pour armer les compagnies désignées par la loi. Ces fusils coûtent à la Confédération 68 fr. 34 c. pièce, dont un tiers est à la charge du canton.

Nominations.

A. GUIDES : 1^{er} sous-lieutenant : *Barrelet*, Fréd.-Edouard, à Fleurier.

B. INFANTERIE : 2^d sous-lieut. : *Bonnet*, Ch.-Edouard, à Auvernier.

Gindraux, César, aux Bayards.

Frochaux, Ch.-H., au Landeron.

Richard, Jules, au Locle.

Blanc, F.-A., aux Ponts.

Bachelin, L.-Nap., à Neuchâtel.

Dubois, James, à St-Sulpice.

A teneur d'une publication du département militaire, le bataillon n^o 6 commencera ses exercices de tir à Colombier le 19 août courant, et les terminera le 8 septembre, chaque compagnie y employant trois jours. En même temps il remplacera sa buffleterie blanche par la buffleterie noire réglementaire.

La fête cantonale des officiers aura lieu cette année à Neuchâtel, mais l'époque n'en est point encore fixée.

Vaud. — Dans sa séance du 3 août 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Oguey*, David, à Ormond-dessous, capitaine de chasseurs de gauche n^o 2 de réserve du 2^e arrondissement.

ERRATA.

Dans quelques exemplaires de notre précédent numéro, à l'article *Les Combats du Saint-Gothard en 1799*, quelques fautes typographiques ont échappé, et entre autres les suivantes :

Page 210. Au lieu de 1795, lire : 1799.

» 215. » » 600 Haut-Valaisans, lire : 6000.